

Barème d'honoraires

Applicable au 17/06/2026

Honoraires sur transactions d'immeubles

Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur

Jusqu'à 100 000 €	Forfait de 5 000 € TTC
De 100 001 € à 200 000 €	6 % TTC d'honoraires
De 200 001 € à 500 000 €	5 % TTC d'honoraires
De 500 001 € à 800 000 €	4,5 % TTC d'honoraires
Au delà de 800 001 €	4 % TTC d'honoraires

Barème d'honoraires

Applicable au 17/06/2026

Honoraires sur location d'immeubles

Honoraires part locataire

	ZONE TRÈS TENDUE(1)	ZONE TENDUE(2)	RESTE DU TERRITOIRE
Constitution du dossier, visite, rédaction du bail	12 € TTC / m ²	10 € TTC / m ²	7 € TTC / m ²
Réalisation de l'état des lieux	3,03€ par m ² de surface habitable (toutes zones)		

(1) Liste des villes disponibles dans l'article R304-1 du code de construction et de l'habitation du 1^{er} Août 2014

(2) Liste des villes disponibles dans le décret n°2014-890 du 1^{er} Août 2014

Honoraires part propriétaire bailleur

Recherche de locataires	10 € TTC/m²
Etat des lieux	3 € TTC/m²

NB : Les honoraires facturés au propriétaire seront à minima équivalents à ceux incombant au locataire tels que définis au présent barème.

Barème d'honoraires

Applicable au 17/06/2026

Honoraires de Gestion

Les honoraires de gestion locative sont à la charge exclusive du bailleur.

Mandat Sécurité	5.42% HT soit 6.5% TTC des sommes encaissées
Mandat Premium	6.66% HT soit 8% TTC des sommes encaissées
Garantie loyers impayés (GLI)	2,50% TTC des sommes encaissées
Assurance propriétaires non occupant (PNO)	82€/an TTC



LA RESIDENCE
Mon partenaire immobilier

SARL TEAM'S IMMO
RCS Paris : 878 471 994 Titulaire de la carte prof. Transaction n° CPI 7801 2020 000 044 093
Garantie Financière de 700000 € Par CEGC